

Madame la Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable et de l'Energie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX

Carpentras, le 3 octobre 2014

Objet : demande de suspension définitive du projet de permis « de Calavon »

Madame la Ministre

Le Ministère du Développement durable publie actuellement sur son site Internet une « Information et participation du public sur la demande de permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit de « Calavon ». La consultation du public est ouverte du 19 septembre au 11 octobre 2014, le lien ci-après permet d'y accéder :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-attribution-de-permis-a762.html>

Sont téléchargeables :

- La lettre du 12 janvier 2010, concernant la demande de recherche de Tethys oil dite « permis de Gargas »
- La lettre du 27 septembre 2010, de Tethys oil, proposant une réduction du périmètre du permis de Gargas
- La carte au 1 200 000^e de la zone de prospection définitive
- Une notice d'impact, « annexe 4 »
- Le projet d'arrêté ministériel

Il est écrit sur le site « En raison du volume du dossier, celui-ci ne peut pas être mis à disposition par voie électronique. Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 et à l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relatives à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, il est consultable jusqu'au 11 octobre 2014 inclus, et aux heures d'ouverture des bureaux, au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Bureau exploration et production des hydrocarbures, Tour Esplanade (Séquoia) / DGEC 1 place Carpeaux 92800 Puteaux, ainsi qu'à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16, rue Antoine Zattara 13332 Marseille Cedex 3 ». Aucun dossier présentant les aspects techniques du dossier n'est donc disponible au téléchargement.

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement
N° siret : 38871892600024-APE : 913 E

Afin de pouvoir répondre en connaissance de cause aux questions des citoyens, débordant largement les associations de notre mouvement, nous avons tenté de consulter le dossier et avons suivi pour ce faire les instructions de votre site : nous nous sommes rendus, le vendredi 26 septembre dans les locaux de la DREAL PACA, à Marseille. Ni au siège, rue Zattara, ni dans ses locaux annexes, au Prado, la DREAL PACA n'a été en mesure de nous fournir autre chose que les quelques documents déjà communiqués sur votre site Internet !

Le sujet des hydrocarbures est extrêmement sensible, pour les Vauclusiens, comme pour les habitants de notre pays. Dans notre département, le secteur retenu correspond au Lubéron : Il est déjà difficilement compréhensible que le choix des prospecteurs recouvre le territoire d'un parc Naturel Régional ; il est tout à fait aberrant que des éléments aussi indispensables que les conditions de forage, le type d'exploitation, les techniques utilisées, les attendus du projet, ne soient pas communiqués.

Dès lors, nos positions s'étayeront sur notre connaissance de ce territoire :

Nous pouvons évoquer la vulnérabilité de ce vaste secteur, immense plateau karstique constituant la réserve naturelle géologique du Luberon. Rappeler que la nappe phréatique a été identifiée comme particulièrement sensible (« ressource prioritaire »), et qu'elle est l'objet de soins attentifs visant à la transmettre en assez bon état aux générations futures. Mentionner les 800 millions d'euros générés et les 38 400 personnes employées par l'activité agricole en Vaucluse, pour une production à juste titre réputée. Et si ces chiffres ne suffisent pas, ajouter ceux du tourisme : Un milliard de chiffre d'affaire, et 16 385 personnes employées. Appréhender aussi l'impact des secousses sismiques inhérentes aux forages sur ce lieu de recherche scientifique unique au monde qu'est le laboratoire de Rustrel...

Association agréée au titre de l'environnement, nous rappellerons l'exceptionnelle biodiversité de ce parc Naturel Régional du Lubéron : 135 espèces d'oiseaux, dont le célèbre et menacé vautour percnoptère et le circaète Jean-le-Blanc, 21 espèces de chauves-souris, plus de 2300 espèces de papillons, 1 500 espèces de plantes dont les cèdres de la forêt de Bonnieux, ou la rarissime Garidelle... Nous dirons aussi que ce territoire au cœur duquel se creuseront les forages, a été admis en 1997 par l'Unesco dans le réseau mondial des Réserves de Biosphère, que la zone est classée par l'Europe Natura 2 000, qu'une charte Nature silence existe, que tous nos efforts, depuis que nous existons, tendent à aider tous les acteurs à maintenir les conditions d'un développement harmonieux, pérenne, respectueux des personnes et de leur environnement.

Dans sa recherche de profit à très court terme, l'entreprise minière s'apprête à détruire notre bien commun : un territoire d'exception et un paysage unique. Quel sens pouvons nous donner à cela ?



Il nous resterait à dire un mot de la méthode employée : Le temps très court de la concertation (20 jours !) et son opacité, les informations mensongères quant à l'accès aux documents, le dossier tronqué ne permettant pas de formuler des avis objectifs et construits, l'absence de communication des avis rédigés sur le site : de tels procédés paraissent invraisemblables dans un pays démocratique.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons que nous opposer à l'arrêté proposé et vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir ne pas signer l'arrêté d'autorisation de ce permis « de Calavon ».

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nicole BERNARD
Présidente de FNE Vaucluse

Copie à Monsieur le Préfet de Vaucluse